

PROGRAMME « Module Complémentaire SSIAP 2 »

Chef d'équipe sécurité Incendie

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

28 heures

Référence : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Application de l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018
OBJECTIF	Permettre au candidat, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, d'acquérir les compétences complémentaires permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe en sécurité incendie
BENEFICIAIRE	Toute personne postulant à un emploi de chef d'équipe de Sécurité Incendie et répondant aux prérequis de la formation.
PRÉ REQUIS	<p>Pour accéder à la formation de Module Complémentaire SSIAP2, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ; être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté. être ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur.
RNCP	

CONTENU DE LA FORMATION	
THEMES ET PARTIES	DUREE
<p><u>2E PARTIE : MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE</u> (Séquences 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux <p><u>3E PARTIE : HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE</u> (Séquence 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie <p><u>4E PARTIE : CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE</u> (Séquences 1 et 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaître les procédures et les consignes Gérer les intervenants Prendre les décisions adaptées Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers 	28 heures

PROGRAMME « SSIAP 2 »

Chef d'Equipe de Sécurité Incendie

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

77 heures (dont 7 heures d'examen)

Référence : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Application de l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018
OBJECTIF	L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances complémentaires pour accéder aux fonctions de chef d'équipe en sécurité incendie.
BENEFICIAIRE	Toute personne postulant à un emploi de chef d'équipe dans des services de Sécurité Incendie et répondant aux prérequis de la formation.
PRÉ REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), délivrée dans les conditions du présent arrêté • avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ; • être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ; • être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté.
RNCP	Rechercher une certification - France compétences (francecompetences.fr) N° 1401

CONTENU DE LA FORMATION	
THEMES ET PARTIES	DUREE
<p><u>1^{ERE} PARTIE – ROLE ET MISSIONS DU CHEF D’EQUIPE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion de l'équipe de sécurité • management de l'équipe de sécurité • organisation d'une séance de formation • gestion des conflits • évaluation de l'équipe • information de la hiérarchie • application des consignes de sécurité • gestion des incidents techniques • délivrance du permis feu • Comportement au feu 	38 heures
<p><u>2^{EME} PARTIE - MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • système de détection incendie • système de mise en sécurité • installations fixes d'extinction automatique 	10 heures
<p><u>3^{EME} PARTIE - HYGIENE ET SECURITE EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • réglementation du Code du travail • commissions de sécurité et commission d'accessibilité 	6 heures
<p><u>4^{EME} PARTIE - CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion du poste central de sécurité • conseil technique aux services de secours 	16 heures

